



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme:
JPHL Holding SA, Genève
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 1'000'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 600'000.00
4. Décision de réduction par: Décision de l'assemblée générale
5. Date: 21.05.2015
6. Echéance du délai de déclaration des créances: **29.07.2015**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
JPHL Holding SA, 14, chemin du Foron, 1226 Thonex
8. Indication: Les créanciers peuvent produire leurs créances et exiger d'être désintéressés ou garantis.\n
9. Remarques: La réduction passe par l'annulation de quatre cent (400) actions nominatives de mille francs (Fr. 1'000.-) chacune. Dorénavant, le capital-actions sera de six cent mille francs (Fr. 600'000.-), divisé en six cent (600) actions nominatives entièrement libérées de mille francs (Fr. 1'000.-) chacune. En vertu d'un rapport de révision spécial selon article 732 al. 2 CO, il est constaté que les créances dues par la société sont entièrement couvertes par le capital réduit.

Etude de Maîtres JEANDIN et DEFACQZ
1205 Genève

02175029



Freitag - Vendredi - Venerdì, 29.05.2015, No 101, Jahrgang - année - anno: 133

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)